

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/02/2017

Date de convocation : 21/02/2017

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

**Le vingt-huit février deux mil dix-sept, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Cécile POUILLY,**

Etaient présents :

Mmes Fabienne DINARD, Geneviève GALIERE, Marie-Cécile POUILLY  
MM. Jean-Marc BOULERAND, Ludovic BRUN, Thierry CAZALET, Jacky GASNIER,  
Philippe CALMUS, Franck GUILLAIN, Éric GUITTARD (arrivé à 20H10)

Absents et représentés :

M. Patrick OCZACHOWSKI procuration à Mme Marie-Cécile POUILLY,  
M. Christophe SEMETEYS procuration à M. Philippe CALMUS,  
M. Jacques DERRE procuration à M. Jean-Marc BOULERAND,  
M. Olivier HANQUEZ procuration à M. Franck GUILLAIN,  
Mme Isabelle BADERA procuration à Mme Geneviève GALIERE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur Jacky GASNIER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Puis, on passe aux questions inscrites à l'ordre du jour.

## **I) DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA CLECT**

Mme le Maire expose aux membres du Conseil que chaque Commune membre de la nouvelle EPCI doit élire son représentant pour la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Monsieur GASNIER Jacky se propose, pour siéger à la CLECT.

Monsieur GASNIER Jacky est désigné, à l'unanimité des membres présents et représentés, pour siéger à la CLECT au sein de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

Il n'y a pas lieu pour le moment d'élire un suppléant.

*Vote : 15 voix Pour.*

## **II) BUDGET ASSAINISSEMENT : PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2016 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil les résultats du compte de gestion de l'année 2016.

Celui-ci présente :

- Un Excédent de Fonctionnement de 119 639.49 Euros
- Un Déficit d'Investissement de 39 691.24 Euros



Celui-ci est en tout point conforme avec le Compte Administratif « Assainissement » de la Commune.

Il convient de procéder au vote :

*Vote : 15 voix Pour.*

Madame le Maire se retire et Mme GALIERE doyenne du Conseil prend la Présidence. Après avoir vérifié le Compte Administratif, il est proposé de le voter.

*Vote : 13 voix Pour*

Madame le Maire réintègre la salle du Conseil.

### III) BUDGET PRIMITIF 2017

Les Membres du conseil après délibération décident, d'affecter le résultat comme suit :

- Section d'Investissement DEPENSES article 001 : 39 691.24 Euros
- Section d'Investissement RECETTES article 1068 : 119 639.49 Euros

Madame le Maire évoque la possibilité de réviser les tarifs du service assainissement ;

|                                     | 2016                           | 2017    |
|-------------------------------------|--------------------------------|---------|
| M3 d'eau assainie                   | 2.80 €                         | 2.80 €  |
| Abonnement annuel                   | 45 €                           | 45 €    |
| Forfait branchement logement neuf   | 5 000 € (inchangé depuis 2011) | 5 000 € |
| Forfait branchement logement ancien | 1 100 € (inchangé depuis 2011) | 1 100 € |

Au vu des résultats du compte administratif du service assainissement, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour 2017.

*Vote : 15 voix Pour ne pas augmenter les tarifs. Tarifs inchangés pour 2017.*

Le BUDGET 2017 est proposé comme suit :

|                | RECETTES     | DEPENSES     |
|----------------|--------------|--------------|
| INVESTISSEMENT | 163 271.63 € | 163 271.63 € |
| FONCTIONNEMENT | 169 814.53 € | 169 814.53 € |
| T              |              |              |
| TOTAL          | 333 086.16 € | 333 086.16 € |

*Vote : 15 voix Pour*

### IV) VOTE TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES

Madame le Maire expose que suite à une demande de la trésorerie il convient de délibérer sur les tarifs des encarts publicitaires.

Il est proposé les tarifs suivants :

- Entreprises de Faverolles : 200 € annuel
- Entreprises extérieures à Faverolles :
  - 1<sup>ère</sup> année : 200 € annuel
  - Années suivantes : 300 € annuel

*Vote : 15 voix Pour*



## V) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil sur différents sujets :

- ⇒ PLUi : la phase diagnostique (état des lieux sur l'ensemble des 12 communes) est terminée, une réunion publique pour sa présentation est prévue le mardi 14 mars à 18H30 à la salle des fêtes de Nogent-le-Roi.  
Une première réunion atelier a eu lieu lundi 27 février sur les enjeux positifs et négatifs de notre territoire par rapport à l'attractivité de nouvelles populations.
- ⇒ Communauté de communes des Portes Eurélienne d'Ile-de-France : toutes les commissions se mettent en place et commencent à se réunir.  
Pour le moment, elle gère le quotidien pour une continuité de service, et prépare les Budgets Primitifs.  
Un travail est également en cours pour l'étude des sorties des 15 communes qui en ont fait la demande auprès des services de l'État.
- ⇒ Une réunion de la commission des Impôts directs aura lieu le mercredi 15 mars à 19H00.
- ⇒ Une réunion du SIVOM aura lieu le mardi 14 mars à 19H00.
- ⇒ Une réunion cimetièrè ouverte aux Conseils de Faverolles et des Pinthières le 03 mars à 19H30
- ⇒ Il y a eu le passage d'un représentant de la commission sécurité du département à la salle des fêtes ; l'avis est favorable, cependant il y a quelques travaux à faire.
- ⇒ Il y a eu une réunion avec les membres des bureaux des associations concernées pour programmer la fin de l'aménagement de la salle des associations.
- ⇒ La vitesse de la Butte d'Auvergne a été réduite à 50 km/h
- ⇒ Nous avons été informés d'un projet d'installation d'une antenne FREE MOBILE à la Butte d'Auvergne sur un terrain appartenant au SIDES. Le dossier est consultable en Mairie aux heures de permanence.
- ⇒ Nous avons reçu un dossier de la SICAE ELY sur l'enfouissement Haute Tension entre Faverolles et st Laurent la Gâtine.

## VI) TOUR DE TABLE

**M. GASNIER** donne des explications sur le besoin de remplacer le canal de sortie de l'eau de la station d'épuration (canal VENTURI). Il est fissuré et doit être remplacé, nous avons un devis d'un montant de 19 520 € qui correspond à la mise en place d'une déviation de l'eau, la démolition de l'ancien canal et la pose du nouveau canal ISMA en fibre.

**M. BOULERAND** nous informe d'une réunion du syndicat des Fossés de Marchezais.

**M. GUITTARD** demande où en sont les travaux de maçonnerie à prévoir sur les murs extérieurs de l'église coté ancien presbytère. Mme le Maire répond que contact n'a pas été pris.

**M. BRUN** informe que le paysagiste qui a élaboré le terrain à bosses au stade est disposé à venir le finaliser contre un encart publicitaire sur le site internet et dans le Faverolles-infos.  
Un avis favorable est donné par le Conseil.



**MME GALIERE** rappelle qu'à l'occasion de la journée de la femme, elle organise une exposition sur les « femmes pilotes » à la salle des fêtes du 08 au 12 mars inclus.  
Elle nous informe également d'une réunion de la commission culture, communication et finance le 23 mars à 19H30.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.

Séance levée à 22H30.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. GALIERE', followed by a horizontal line extending to the right.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. GALIERE', followed by a long horizontal line extending to the right.